



République Française

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS
DE CRUSEILLES**

LE 9 AVRIL 2019

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, dûment convoqué le 3 avril 2019, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, sous la présidence de Jean-Michel COMBET, Président

Etaient présents ou représentés :

Commune d'Allonzier la Caille

M. Gilles PECCI, Mme Corinne GARCONNET, M. Georges Noël NICOLAS, M. Michel de REYDET *procuration*

Commune d'Andilly

M. Gérard LACROIX (suppléant)

Commune de Cercier

M. Jean-Michel COMBET

Commune de Cernex

M. Vincent TISSOT, M. Jérôme WAHL

Commune de Copponex

M. François RICHER, Mme Catherine KOEHL *procuration*

Commune de Cruseilles

M. Daniel BOUCHET, M. Bernard DESBIOLLES, Mme Catherine CHALLANDE, Mme Emilie MIGUET, M. Louis JACQUEMOUD, M. Frank GIBONI, Mme Dorine PEREZ *procuration*, M. Christian BUNZ, M. Louis-Jean REVILLARD

Commune de Cuvat

M. Dominique BATONNET, Mme Marcelle BUFFARD

Commune du Sappey

Mme Laura VIRET

Commune de Saint Blaise

M. André VESIN

Commune de Villy le Bouveret

M. Jean-Marc BOUCHET

Commune de Menthonnex en Bornes

M. Guy DEMOLIS, M. Bernard SAILLANT

Commune de Villy le Pelloux

M. Jean-François VERNON, Mme Charlotte BOETTNER

Commune de Vovray en Bornes

M. Xavier BRAND

Quorum : nombre total de délégués en exercice 29 ; présents ou représentés : 29 Absents : 0

Secrétaire de séance : Mme Marcelle BUFFARD

Date d'affichage : 11 AVR. 2019

OBJET : APPROBATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DE SAINT BLAISE

APPROBATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DE SAINT BLAISE

Monsieur le Président rappelle que par délibération n° 2018/142 en date du 23 octobre 2018, le Conseil Communautaire a arrêté un projet de zonage d'assainissement pour la Commune de Saint BLAISE et a décidé sa mise à l'enquête publique.

Conformément à la législation en vigueur, Madame Emilie ROBERT a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le tribunal administratif de GRENOBLE. L'enquête publique s'est déroulée du 17/11/2018 au 18/12/2018 dans les locaux de la Mairie de SAINT BLAISE.

Considérant qu'il a été satisfait à toutes les formalités prescrites par la loi.

Considérant qu'il est nécessaire d'approuver un zonage d'assainissement des eaux usées pour assurer une compatibilité avec les objectifs d'urbanisation du futur PLU et définir ainsi une politique d'assainissement.

Considérant que le projet de zonage répond à l'objectif de préservation de l'environnement et en particulier de la qualité de l'eau, du sol et du sous-sol, des écosystèmes et des milieux, ainsi qu'à l'objectif de prévention des nuisances et pollutions de toutes natures.

Considérant la nécessité d'une cohérence entre les zones constructibles d'un futur PLU et les possibilités d'assainissement.

Considérant qu'aucune réclamation n'a été formulée à l'encontre du projet soumis à enquête publique.

Considérant l'avis favorable du commissaire-enquêteur.

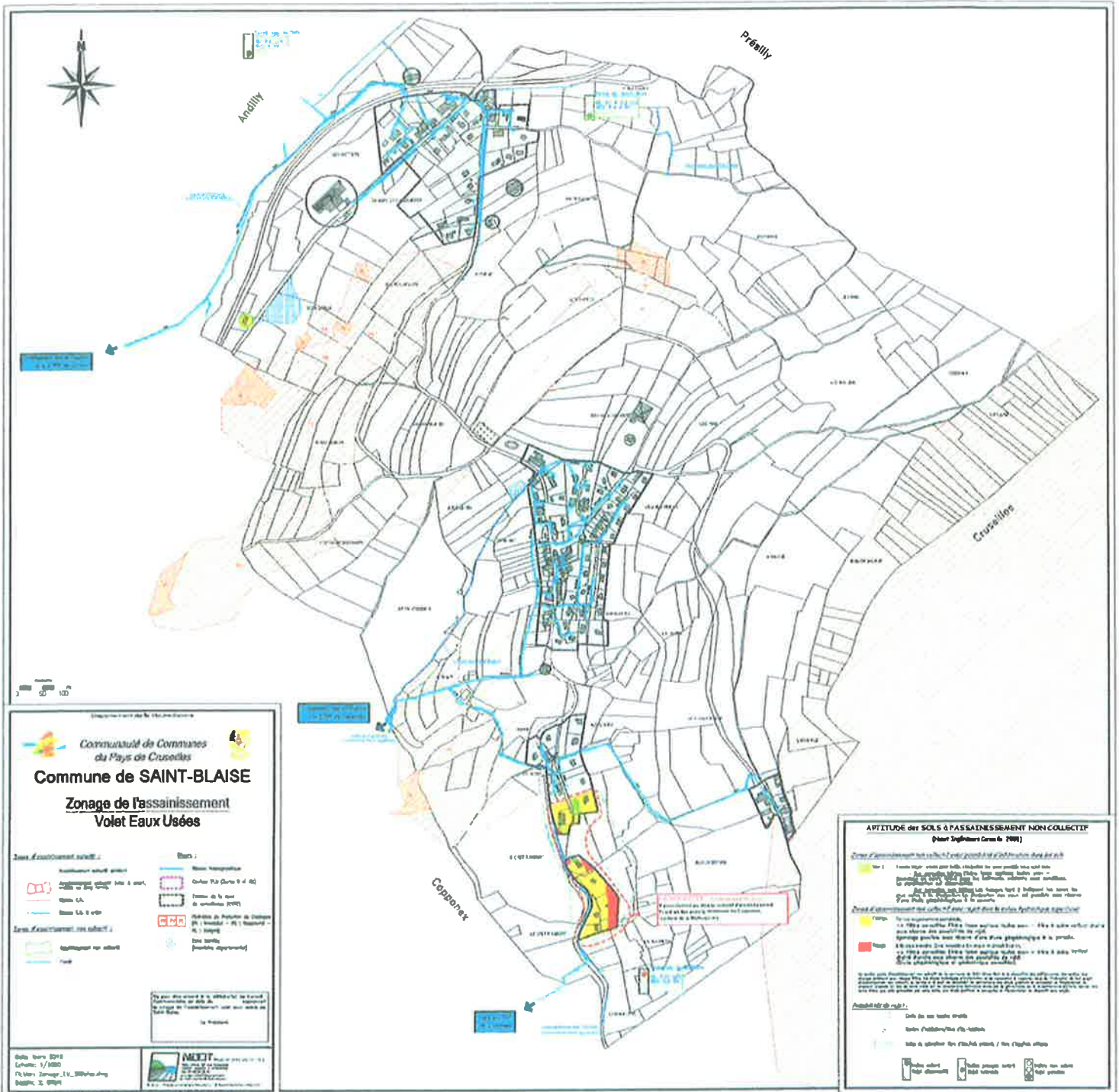
**Le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles,
entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

→ **DECIDE** de délimiter le zonage de l'assainissement des eaux usées conformément au document annexé à la présente

Acte certifié exécutoire le
Le Président
Jean-Michel



11 AVR. 2019



Communauté de Communes du Pays de Crussilles
Commune de SAINT-BLAISE
Zonage de l'assainissement Volet Eaux Usées

Zones d'assainissement collectif :

- Assainissement collectif existant
- Assainissement collectif à créer
- Zone CA
- Zone CA à créer

Zones d'assainissement non collectif :

- Assainissement non collectif
- Zone

Symboles :

- Parcelle cadastrale
- Contour PA (Dune 0 et 10)
- Frontière de la zone de planification (ZP)
- Frontière de la zone de planification de l'assainissement (ZPA) (Zone 1 - 2) / (Zone 1 - 3)
- Zone de planification (ZP)
- Zone de planification (ZP)

Le Plan de Prévention des Risques (PPR) est un document d'urbanisme qui définit les zones à risque et les mesures de prévention à mettre en œuvre. Le zonage de l'assainissement est un document d'urbanisme qui définit les zones d'assainissement et les mesures de prévention à mettre en œuvre.

Scale: 1/1000
 Date: 11/04/2019
 Auteur: SLO

APTITUDE des SOLS à l'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
 (Plan Régional de l'Assainissement - PRA 2000)

Zone 1 : Favorable
 Les sols sont favorables à l'assainissement non collectif. Les sols sont favorables à l'assainissement non collectif. Les sols sont favorables à l'assainissement non collectif.

Zone 2 : Moins favorable
 Les sols sont moins favorables à l'assainissement non collectif. Les sols sont moins favorables à l'assainissement non collectif. Les sols sont moins favorables à l'assainissement non collectif.

Zone 3 : Défavorable
 Les sols sont défavorables à l'assainissement non collectif. Les sols sont défavorables à l'assainissement non collectif. Les sols sont défavorables à l'assainissement non collectif.

Annexe 10 du PRA 2000

Annexe 10 du PRA 2000

Annexe 10 du PRA 2000